

Séance du 5 décembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice	9
Présents	9
Votants	9
Représenté	0
Exclus	00

Date de convocation

25/11/2025

Date d'affichage

25/11/2025

L'An deux mille vingt- cinq le 5 décembre à 20h 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Xavier DELOUIS.

Etaient présents : Renée-Claude PAQUET, Josette RAYNALDY, Yves MIQUEL, Michel VAISSIER, Nicolas ANDRIEU, Jérémie GIZARD, Bertrand NAYROLLES, Paul LAURENS

Absent excusé :

Représentés :

Secrétaire séance : Michel VAISSIER

Objet : Approbation du nouveau règlement intérieur d'Aveyron Ingénierie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à l'initiative du Département et de l'Association Départementale des Maires de l'Aveyron et en vertu de l'article L. 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été décidé de créer une Agence Départementale sous la forme d'un Etablissement Public Administratif.

L'article L. 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « *cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier* »

Monsieur le Maire **rappelle** au Conseil Municipal **qu'il** a été décidé par délibération du **28/04/2018** d'adhérer à Aveyron Ingénierie et de s'acquitter d'une cotisation annuelle ainsi que de désigner un représentant au sein de l'Assemblée Générale de l'Agence.

Monsieur le Maire **précise** au Conseil Municipal qu'Aveyron Ingénierie s'est dotée d'un nouveau règlement intérieur qui va notamment permettre de ne plus signer de convention spécifique pour chaque mission. Il convient donc d'approuver ce règlement intérieur valant acceptation du cadre et des modalités d'intervention de l'Agence.

- **Approuve** le règlement intérieur de l'établissement public concernant les relations entre l'Agence et ses adhérents tel qu'annexé à la présente délibération ;
Adopte par 9 voix pour et 0 voix contre, 0 abstention(s) donc à l'unanimité des voix.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Xavier DELOUIS

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture de Rodez

Et publication ou notification le 08 12 2025